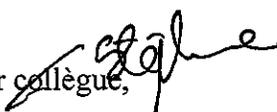


Québec, le 13 mars 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition relative aux travaux de reconstruction de la route 112 et à la
reconnaissance de son caractère urgent et exceptionnel

Cher collègue, 

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 février 2013 par le député de Lotbinière-Frontenac, monsieur Laurent Lessard, demandant d'amorcer les travaux de construction de la route 112 le plus rapidement possible en ayant recours à l'expertise des travailleurs miniers et de reconnaître le caractère d'urgence et d'exception du projet.

Je désire vous rappeler que LAB Chysotile avait été sollicité par le Ministère pour effectuer des travaux de déblais dans les haldes. Cependant, la faillite de la minière a interrompu les discussions jusqu'à ce qu'une nouvelle entente survienne entre la compagnie et ses travailleurs en mai 2012. Les discussions ont repris depuis l'automne 2012, mais depuis l'abandon de la relance de la mine, la compagnie minière vise à maximiser la valeur de ses actifs et n'exclut pas la vente de ses équipements. D'autre part, les exigences demandées par le Ministère pour rendre les pentes des haldes sécuritaires nécessitent des travaux qui semblent difficiles à réaliser pour la minière. De plus, les exigences de la CSST concernant les mesures de protection des travailleurs, étant donné la présence d'amiante, semblent impossibles à satisfaire par la minière.

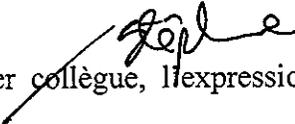
Au regard de ces constats, l'attribution d'un contrat de gré à gré avec LAB Chrysotile n'est plus la solution optimale pour la réalisation des déblais des haldes. Le Ministère ira donc en appel d'offres public pour ces travaux dès que les autorisations environnementales auront été obtenues.

Le Ministère prévoit commencer les travaux en 2013 et continue d'avancer dans chacune des étapes du projet. Le Ministère est actuellement à préparer les plans et devis préliminaires, à acquérir les terrains et à obtenir les autorisations environnementales. Le Ministère a sensibilisé ses partenaires au fait que ce dossier est prioritaire pour la région et travaille avec diligence de concert avec les intervenants gouvernementaux pour respecter l'échéancier du projet. La mise en service de la nouvelle route 112 est prévue en 2015.

Enfin, je tiens à souligner que les travaux s'effectueront par phases afin d'accélérer la construction de la route. Ainsi, plusieurs sections de la nouvelle route seront construites simultanément.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,


SYLVAIN GAUDREAUULT